

Quarante pêcheurs de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), qui s'étaient mobilisés contre la réalisation du parc éolien au large de la baie par la société [AILES MARINES](#), viennent de se voir condamnés à une amende par le parquet maritime de Brest. Ils devront payer une somme allant de 2000 à 3000 euros pour avoir tiré des fusées de détresse à proximité du navire Aethra.